



CONSEIL MUNICIPAL

Les élus valident l'usine de méthanisation.

Un « oui » avec questions

Lundi, lors du conseil municipal, les élus de Chagny ont validé le projet de création d'usine de tri méthanisation et compostage du **SMET**. Mais il y avait également des questions.

L'étude d'impact rendue, l'enquête publique terminée, c'était au tour du conseil municipal de Chagny de se prononcer sur le projet de la future usine de tri méthanisation et compostage. Un projet validé par le conseil.

Faible impact

L'étude d'impact a été plutôt positive et soumise à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement. Selon elle, les principaux enjeux environnementaux ont été pris en compte. Concernant la biodiversité, il y aurait une incidence négligeable sur le site Natura 200, situé à proximité. Les espèces protégées du secteur ne seraient que très peu impactées par l'usine. Dans le



Les élus du conseil municipal se sont posés des questions sur le financement de l'usine de tri méthanisation et compostage. Photo DR

domaine du transport cette fois-ci, l'analyse conclut à un impact modéré de la hausse du trafic, avec 1,4 % de plus qu'actuellement. Seul petit bémol, l'étude d'impact a oublié de prendre en compte la flore, ce qui pourrait retarder le projet.

Questions

« Nous sommes rassurés sur le projet. Il est même séduisant », lance Michèle Rodier, leader du groupe d'opposition Ensemble pour

Chagny. Ces paroles sont pour le côté environnemental du projet. En revanche, l'élue se pose des questions sur le versant économique. « Le coût du projet est important. Il y a peu d'aides et ce sont les usagers qui vont payer cette usine », poursuit-elle. Encore faut-il trouver tous les crédits. Et c'est la conseillère générale Claudette Brunet-Lechenault qui a apporté une partie de la réponse. « Nous avons des contacts avec la Banque européenne de financement

« Est-il cohérent de faire venir des déchets du Sud du département ? Cela paraît bizarre. »

Michèle Rodier, élue

pour boucler le volet financier », répond-elle.

Mme Rodier a évoqué un autre point. « Est-il cohérent de faire venir des déchets du Sud du département ? Cela paraît bizarre. Il faudrait réfléchir à une collecte sur le bassin », indique-t-elle. Cela voudrait dire que ce sont les déchets de la communauté d'agglomération de Beaune qui seraient traités à Chagny et que ceux du Mâconnais seraient envoyés vers Villefranche-sur-Saône (69). Pour cela, il faut que les conseils généraux concernés soient d'accord. En Côte-d'Or, il est favorable. En Saône-et-Loire, ce n'est pas certain.

GRÉGORIE JACOB